

Vous pouvez bénéficier aussi des ...

DEMI-BOURSES d'études à l'IS-FOPASE.



Qu'est-ce que c'est ?

Les **Demi-Bourses** de Subvention Annuelle sur les Frais de Formation, désignées « **Allocation d'études FOPASE** », offre chaque année la possibilité à environ **50 jeunes Bacheliers de 16 à 25 ans** de bénéficier d'une réduction substantielle sur les Frais Annuels de Scolarité lors de leur demande d'admission aux Cycles LICENCE et MASTER PROFESSIONNELS.

Les « **DEMI-BOURSES/2025-2026** » couvrent 30 à 50% des Frais annuels de scolarité de tout Bénéficiaire suivant les profils socioéconomique du demandeur.

A qui s'adresser pour en bénéficier ?

Comme pour les années académiques précédentes, les **Demandeurs** de « **DEMI-BOURSES** » devront s'adresser aux **Services de la Scolarité** de l'IS-FOPASE :

Tél. : +229 48 88 51 51 * Whatsapp : +229 61 23 20 20**

Des Communiqués radio-télédiffusés préciseront les dates d'ouverture et clôture relatives au dépôt des dossiers de demande d'une « **DEMI-BOURSES/2025-2026** » ainsi que la liste des pièces constitutives du dossier.

Télécharger Ici le Formulaire de demande de DEMI-BOURSE.

Qui peut en bénéficier ?

Peuvent solliciter une « **DEMI-BOURSES/2025-2026** » et l'obtenir, tout Jeune Bachelier (Garçon ou fille), de toutes nationalités, remplissant les conditions générales ci-après :

- être âgé de 16 à 25 ans au plus au 31 décembre de l'année de la demande ;
- avoir eu au Bac la moyenne générale de réussite d'au moins 11,00/20 ;
- être orphelin(e) de père et/ou de mère, être enfant d'enseignant, de paysan, de petits artisans ou être issue d'un foyer à faible revenu (dont le revenu mensuel n'excède pas 250.000 FCFA/mois) ;
- avoir fourni toutes les pièces constitutives du dossier et dûment remplir les formulaires de recueil d'informations personnelles et d'engagement dûment remplis ;